

«Bruxelles est déjà au cœur du Pacte», dit Marie-Martine Schyns

Pour Rudi Vervoort, Bruxelles mérite un «traitement différencié» en matière d'enseignement. Schyns lui répond.

NATHALIE BAMPS

Ce n'est un secret pour personne. Le PS bruxellois, et en particulier le ministre-président de la région, Rudi Vervoort, rêve souvent que Bruxelles soit mise au cœur des politiques de l'enseignement. Sans pour autant aller jusqu'au plaidoyer clair et net d'une régionalisation de la matière.

Mardi, lors de la présentation de ses vœux, Vervoort s'est montré ambigu en déclarant qu'il était «un régionaliste convaincu, car je pense que l'état de la jeunesse bruxelloise nous pousse à penser cette politique (de l'enseignement) de manière bruxello-bruxelloise.» Rudi Vervoort a épinglé plusieurs axes sur lesquels il faudrait travailler: abaissement à 3 ans de l'âge scolaire, allongement du tronc commun, taille des classes limitée pour les écoles accueillant un public défavorisé, gratuité de l'école et étude dirigée systématique.

«Tout cela existe déjà dans le Pacte d'excellence, rétorque la ministre de l'enseignement Marie-Martine Schyns. Bruxelles est au cœur du pacte. Alors oui, on ne cite pas Bruxelles à toutes les pages, mais

toute une série de leviers bénéficieront particulièrement aux écoles bruxelloises.»

Réserver des budgets spécifiques pour les écoles de la capitale, comme le rêve Vervoort, n'est pas réalisable. «Pour des raisons d'équité, il faut des critères objectifs», explique le cabinet Schyns. Ce qui se fait notamment avec l'encadrement différencié. Cette politique sera encore renforcée dans le Pacte. «Les critères sont faits de telle manière à aider les écoles à publics défavorisés. Et on a déjà constaté un glissement des aides venant du Hainaut vers Bruxelles, car c'est là que les besoins se font sentir», précise le cabinet, qui évoque une «méconnaissance du Pacte» de la part du ministre-président bruxellois.

Autre thématique sur laquelle les critères sont totalement objectifs, mais qui répond particulièrement aux besoins bruxellois: les créations de place dans les écoles. «Elles se font suivant des critères objectifs et établis par zones de tensions. Et Bruxelles est une zone de tension, donc c'est surtout là qu'il va y avoir des créations de places.» Et pour cela, c'est un budget annuel de 20 millions d'euros qui a été prévu... «Le CD&V Benjamin Dalle épinglait d'ailleurs dimanche sur RTL-TVi qu'on avait jamais autant

investi à Bruxelles, surtout du côté francophone», rappelle encore le cabinet de l'enseignement.

La ministre Schyns est par contre entièrement d'accord avec Rudi Vervoort sur l'idée d'une collaboration plus approfondie entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions. Et ne demande qu'à rencontrer le ministre-président pour en parler...

«On ne cite pas Bruxelles à toutes les pages, mais une série de leviers bénéficieront aux écoles bruxelloises.»

MARIE-MARTINE SCHYNS
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT